

Protection du diamant

Le Gabon en passe d'intégrer le processus de Kimberley

F.A.
Libreville/Gabon

Une mission de la délégation du processus de Kimberley séjourne actuellement à Libreville, afin d'évaluer les capacités du pays à y adhérer.

LE ministre des Mines, Christian Magnagna, a reçu hier, à Libreville, une délégation du processus de Kimberley, initiative internationale qui a pour rôle de protéger le diamant. Cette rencontre fait suite à la demande du Gabon d'intégrer ledit processus.

« Notre mission au Gabon consiste à évaluer les préparatifs du Gabon à intégrer le processus de Kimberley suite à la demande du Gabon à y adhérer. Donc, nous sommes venus voir si le Gabon a déjà mis en place tout ce qui lui a été recommandé comme préalable », a souligné le chef de mission du proces-



Photo : F.A.

La séance de travail avec la délégation du processus de Kimberley suivie ...

sus de Kimberley, Maurice Miema. Selon ce dernier, pour adhérer au processus de Kimberley, il faudra être soit producteur de diamant souhaitant commercialiser son produit, soit un importateur faisant dans la transformation du diamant, notamment la bijouterie, la taillerie du diamant, etc. Ceci en respectant certaines exigences imposées par cette initiative

internationale. « Il faut avoir mis en place une législation qui prenne en compte tout ce que le processus de Kimberley a (...) comme législation. Cela signifie que vous devez avoir mis en place un système de traçabilité, un système de contrôle interne, une législation qui réglemente toutes ces activités liées au secteur de diamant à partir de l'exploitation. Que ce soit les



Photo : F.A.

... de la photo de famille pour immortaliser la rencontre.

mines artisanales, industrielle ou semi-industrielle, tout cela doit être réglementé et l'État doit savoir qui fait quoi dans le secteur de diamant et avoir toutes les données en place. Ce sont nos exigences au processus de Kimberley pour ceux qui veulent adhérer », a spécifié M. Miema.

Pour le ministre des Mines, l'adhésion du Gabon au processus de Kimberley est plus

que bénéfique. Elle « permettra de protéger non seulement les producteurs du diamant, vu qu'il faudra de plus en plus lutter contre l'exploitation illicite de cette ressource, mais également permettre l'introduction dans notre économie des investisseurs directs étrangers, qui viendront valoriser ce gisement. Jusqu'à ce jour, l'exploitation du diamant est concentrée dans la zone nord

du pays », a-t-il déclaré. En effet, des indices de diamant ont été relevés dans plusieurs régions gabonaises, notamment le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, le Haut-Ogooué et la Ngounié.

En 1998, la société sud-africaine DeBeers s'était même vu délivrer un permis de recherche couvrant les trois premières provinces précitées.

« Ce qui est visé dans le processus de Kimberley c'est, bien sûr, la traçabilité, la transparence mais surtout un meilleur revenu de l'État dans cette production qui, pour l'instant, échappe au contrôle de l'État gabonais. C'est donc un processus complet qui intéresse tous les acteurs, y compris les exploitants pour leur protection, l'économie gabonaise, car le diamant doit être générateur d'emplois, pourvu qu'on l'exploite de manière transparente », a insisté le ministre.

Internet très haut débit

Les précisions de Gabon Télécom

Classement de 41 pays africains en matière de connectivité mobile :

- 1-Maurice
- 2-Afrique du Sud (84è)
- 3-Tunisie
- 4-Maroc
- 5-Egypte
- 6-Algérie
- 7-Botswana
- 8-Namibie
- 9-Ghana
- 10-Angola
- 11-Gabon**
- 12-Swaziland
- 13-Nigeria
- 14-Kenya
- 15-Lesotho
- 16-Soudan
- 17-Ethiopie
- 18-Zimbabwe
- 19-Cameroun
- 20-Congo
- 21-Tanzanie
- 22-Rwanda
- 23-Côte d'Ivoire
- 24-Sénégal
- 25-Zambie

*Ce classement de l'organisme international habilité GSMA présente des résultats différents de ceux du laboratoire M-Lab qui sont contestés par de nombreux pays européens qui critiquent la méthodologie utilisée.

Suite à l'article paru en page 3 dans l'édition du 11 septembre intitulé " La 4G du Gabon pas si rapide que ça ! ", la direction générale de l'opérateur Gabon Télécom a tenu à apporter les précisions suivantes : " La source qui a permis de publier l'article intitulé "La 4G du Gabon pas si rapide que ça", et qui incrimine particulièrement Gabon Télécom, se base sur des éléments non-fondés car les tests ici en local nous démontrent tout le contraire. Je vous remercie d'accepter de recevoir ces petites précisions afin de rétablir la vérité sur notre pays, d'une part, et de redorer l'image de notre entreprise qui a pris un coup à la sortie dudit article. Le rapport publié par l'Association mondiale des opérateurs télécoms (GSMA: Organisme international de la technologie mobile

2G/3G/4G), édition 2017, classe, selon un score allant de 1 à 100, plus de 150 pays africains en matière de connectivité mobile. Le classement se base sur 4 facteurs clés à savoir l'infrastructure (les installations permettant l'accès à l'internet mobile), les prix (appareils et forfaits mobiles), le degré de prédisposition des citoyens non-connectés à s'initier à l'internet mobile (compétences, environnement culturel et politique, etc.), ainsi que le contenu (disponibilité de services répondant aux besoins d'une population locale). Dans ce rapport, le Gabon arrive à la 11e place en Afrique, même si l'expérience client que ce soit pour la 4G+ ou la fibre optique est à même de le classer parmi les 5 premiers pays en Afrique".

Eclairage

Quid du processus de Kimberley ?

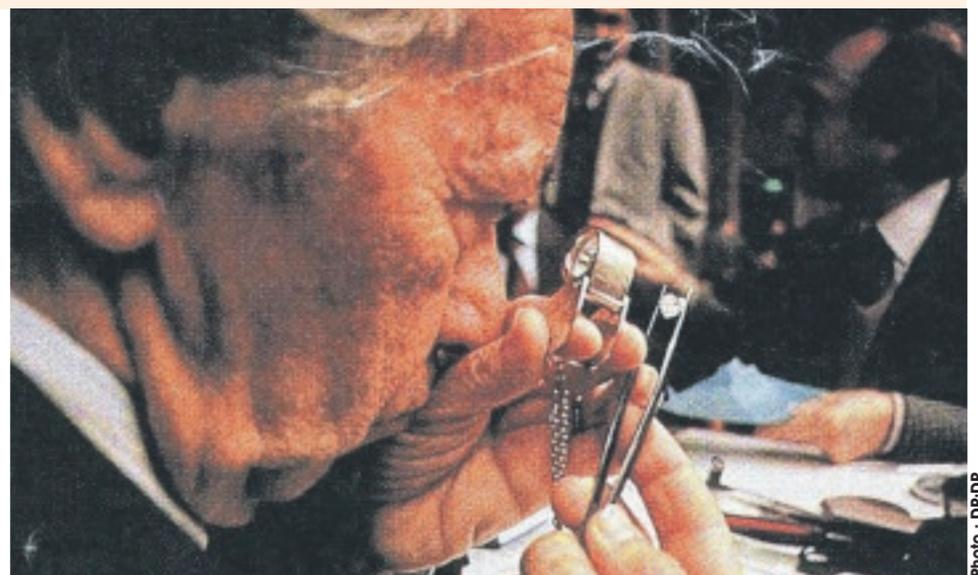


Photo : DR/DR

La certification et la provenance des diamants est un élément important dans le processus de Kimberley.

F.A.
Libreville/ Gabon

LE processus de Kimberley est un régime international de certification des diamants bruts, qui réunit gouvernements et industriels du diamant. Son objectif est d'éviter de négocier sur le marché mondial, l'achat des diamants présentés par des mouvements rebelles dans le but de financer leurs activités militaires visant à déstabiliser des gouvernements légitimement élus. L'accord est le résultat de discussions ayant débuté, en mai 2000, à Kimberley (Afrique du Sud). Il a été signé le 1er janvier 2003 par le Canada, les États-Unis, les pays de l'Union européenne et depuis 2007 le processus compte 54 membres représentant 81 pays. Cette coopération internationale est motivée par le problème des diamants de conflits, des diamants produits dans des zones de guerre et utilisés par des sei-

gneurs de la guerre pour se fournir en armes. "C'est à la suite de toutes les guerres qui avaient ravagé l'Afrique vers les années 1990. Et on a carrément compris que le diamant était à la base de l'alimentation de toutes les guerres et qu'il fallait trouver un mécanisme pour pouvoir arrêter ce qu'on avait appelé le diamant du sang. Alors, on a mis en place un système de certification du processus de Kimberley qui consiste à certifier tous les diamants qui doivent être vendus sur le marché international. Ceci afin de retracer l'origine de ces diamants de manière à ce que, ce qui est appelé le diamant de conflit ou le diamant illégal, ne puisse contaminer la chaîne légale qui se trouve être la chaîne de traçabilité, mise en place par le système de certification du processus de Kimberley", a expliqué le chef de mission.